

## Décision n°2024-09-07 portant nomination du Responsable de la fonction gestion des risques

La directrice générale,

Vu la décision 2024-09-01 du 23 septembre 2024,

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment les articles 32 et 74,

Vu la charte de contrôle interne du 7 mars 2024,

**Décide:**

### Article 1

**M. Claude Bonacossa** est nommé Responsable de la fonction gestion des risques à compter du 23 septembre 2024.

### Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la CGLLS ([www.cglls.fr](http://www.cglls.fr)).

Fait à Paris, le 23 septembre 2024

Marianne LAURENT

